



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**VAL-DAVID ENVISAGE FAVORABLEMENT
UN REGROUPEMENT MUNICIPAL AVEC VAL-MORIN**

Val-David, le 29 octobre 2008

Le maire de Val-David prenait, tôt hier matin, connaissance d'un communiqué adressé aux journaux par le maire de Val-Morin dans lequel ce dernier propose la réalisation d'une étude de regroupement des deux municipalités.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le maire de Val-David, Pierre Lapointe, aurait préféré apprendre la nouvelle plus directement, d'autant plus que les deux maires se sont rencontrés, pas plus tard que mercredi dernier, le 22 octobre, pour discuter de projets communs pour la prochaine année dans le parc régional Dufresne. Monsieur Lapointe devait ensuite en discuter avec son Conseil avant de reparler cette semaine au maire Brien.

Historiquement, le sujet de la fusion des deux municipalités est apparu à quelques reprises dans les relations entre Val-David et Val-Morin, mais n'a jamais abouti. Le Conseil municipal de Val-David envisage pourtant favorablement cette perspective considérant l'homogénéité des deux territoires et des deux populations qui ont prouvé à maintes reprises leur sentiment d'appartenance commun, comme dans le dossier de défense et d'acquisition du parc régional Dufresne.

Une invitation par lettre a été adressée ce jour à monsieur Brien pour initier la discussion.

Comme l'affirme monsieur Brien dans son communiqué, Val-David a effectivement pris seule la décision de mettre sur pied une fiducie pour protéger le parc régional Dufresne pendant que Val-Morin décidait tout aussi unilatéralement de fonder un OSBL pour gérer le Centre de plein air de Val-Morin.

Les raisons du choix de Val-David sont simples. La fiducie à vocation sociale permettra d'assurer la préservation de la vocation du parc, telle que décrite au plan directeur. Les fiduciaires auront la responsabilité de veiller au respect de cette vocation et d'assurer une bonne gestion du parc. Cette gestion pourra être assumée par la fiducie ou confiée, par exemple, à un OSBL, à une entreprise privée ou à une coopérative de travail. La vocation d'une fiducie à vocation sociale ne peut être changée dans le temps, alors que la vocation d'un OSBL peut être changée, voire abandonnée en cours de route; c'est ce qui ressort

clairement de nos discussions avec les consultants légaux. Seule la fiducie peut assurer pleinement la pérennité du parc régional.

Invité aux premières discussions sur la rédaction de l'acte de fiducie, le maire Brien y a délégué son directeur général et sa conseillère responsable du plein air. Val-David respecte le choix de Val-Morin de ne pas se joindre à la fiducie, mais tient en même temps à ce que tout soit prévu dans l'acte de fiducie pour que Val-Morin puisse s'y intégrer avec les mêmes droits et avantages au moment où il lui conviendra dans le futur. C'est pourquoi leur présence autour de la table était justifiée et bienvenue.

Les démarches de chacune des Municipalités, bien que différentes, rencontrent tout à fait l'esprit de la recommandation numéro 1 du plan directeur à laquelle monsieur Brien fait référence dans son communiqué, à savoir :

« Les municipalités de Val-David et de Val-Morin devraient adopter une résolution pour recommander à la MRC des Laurentides un organisme à but non lucratif pour gérer de façon intérimaire le nouveau territoire et ce, jusqu'à la création d'une régie intermunicipale ou d'une fiducie foncière. »

Si Val-Morin considère devoir d'abord instaurer un OSBL, Val-David estime être déjà prête à passer à la mise sur pied d'une fiducie.

Au demeurant, la suggestion de Val-Morin, transmise à la MRC des Laurentides par résolution, de nommer l'OSBL créé par Val-Morin pour gérer l'ensemble du parc régional Dufresne Val-David/Val-Morin n'est recevable que si Val-David acquiesce.

-30-

Source : Suzanne P. Gohier
Service des communications
Village de Val-David
819.322.2900 poste 230